

COMMUNE DE TREYCOVAGNES

PLAN GENERAL D'AFFECTATION  
~~PLAN DES ZONES~~

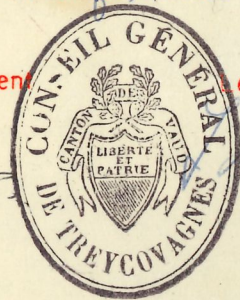
MODIFICATIONS

MODIFICATIONS

Déposé à l'enquête publique  
du 12.11.1988 au 12.12.1988  
Le certifiant au nom de la Municipalité  
Le Syndic

Adopté par le Conseil général en  
séance du 14 février 1989  
Le Président Le Secrétaire

1



1:5000

D.GUDIT & M. VOGEL, architectes SIA  
F.PILLOUD & A. RUDAZ, ing. géom. off.

Yverdon, le 2 juillet 1985

Approuvé par la Municipalité en  
sa séance du 10 octobre 1985

Déposé à l'enquête publique  
du 18.10 au 19.11.85

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic Le Secrétaire

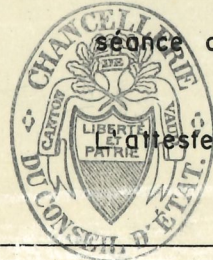
Le certifiant au nom de la Municipalité  
Le Syndic Le Secrétaire

Adopté par le Conseil général en  
séance du 1987

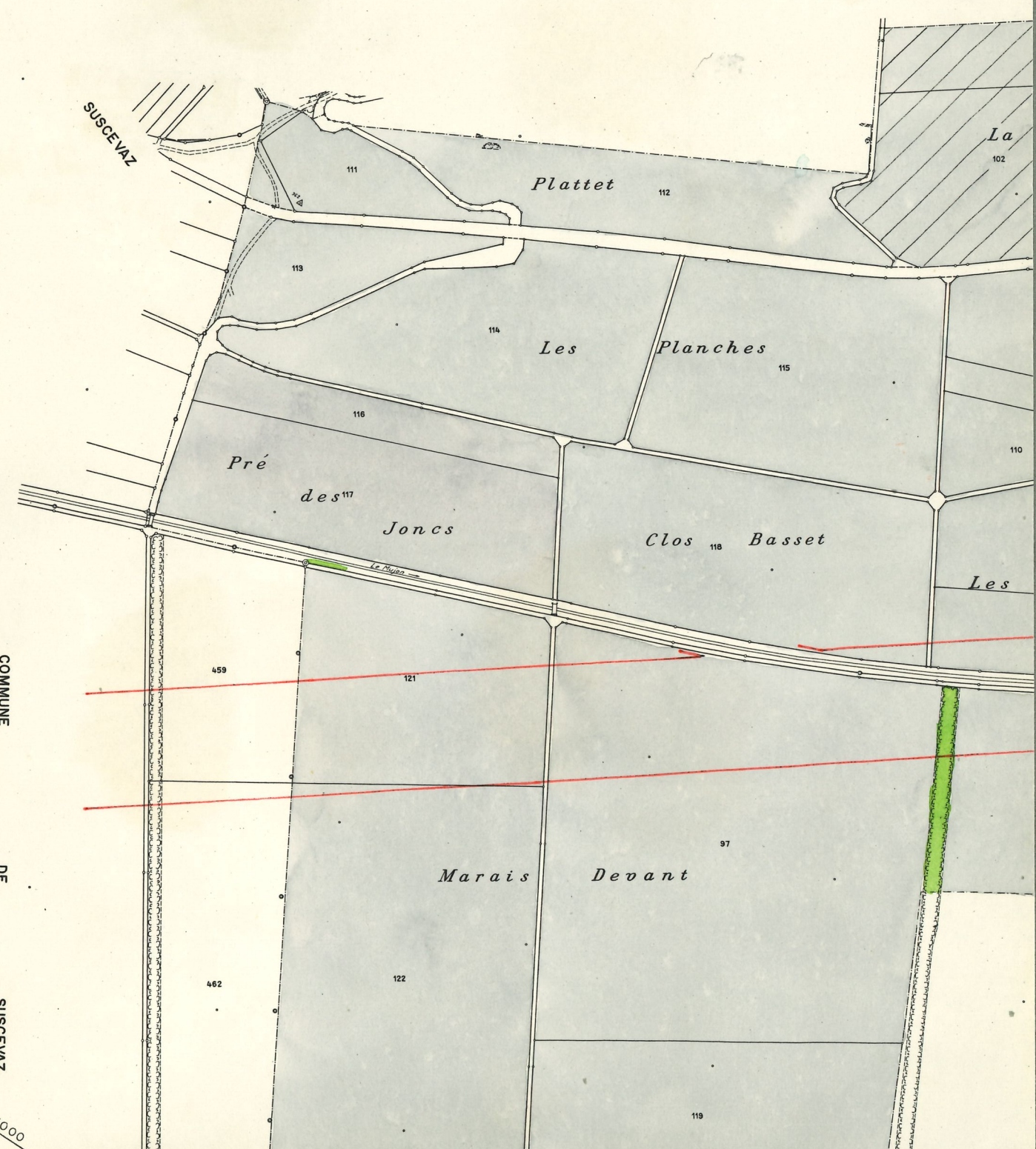
Approuvé par le Conseil d'Etat dans sa  
séance du 22 DEC 1989

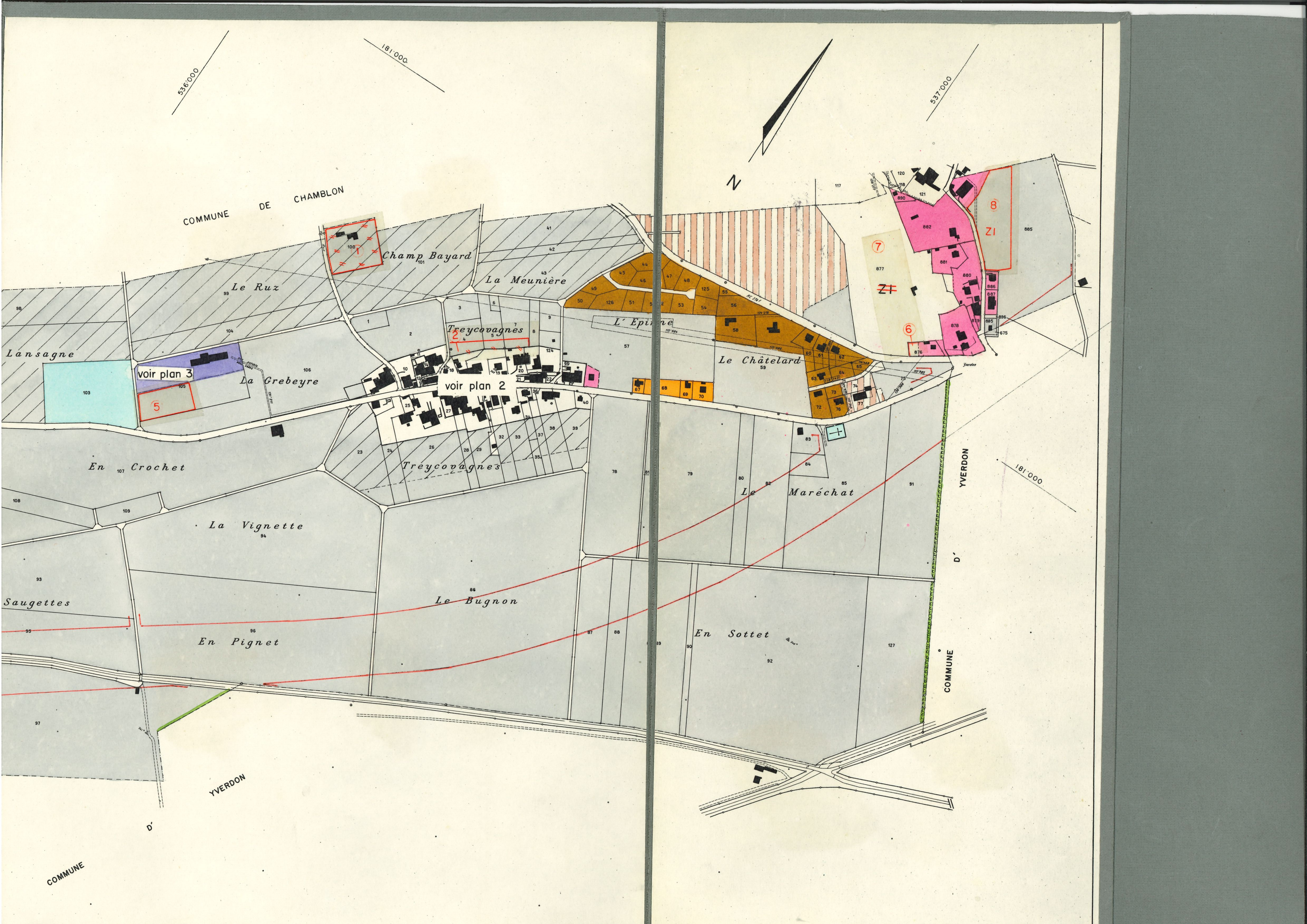
Le Président Le Secrétaire

Le Chancelier



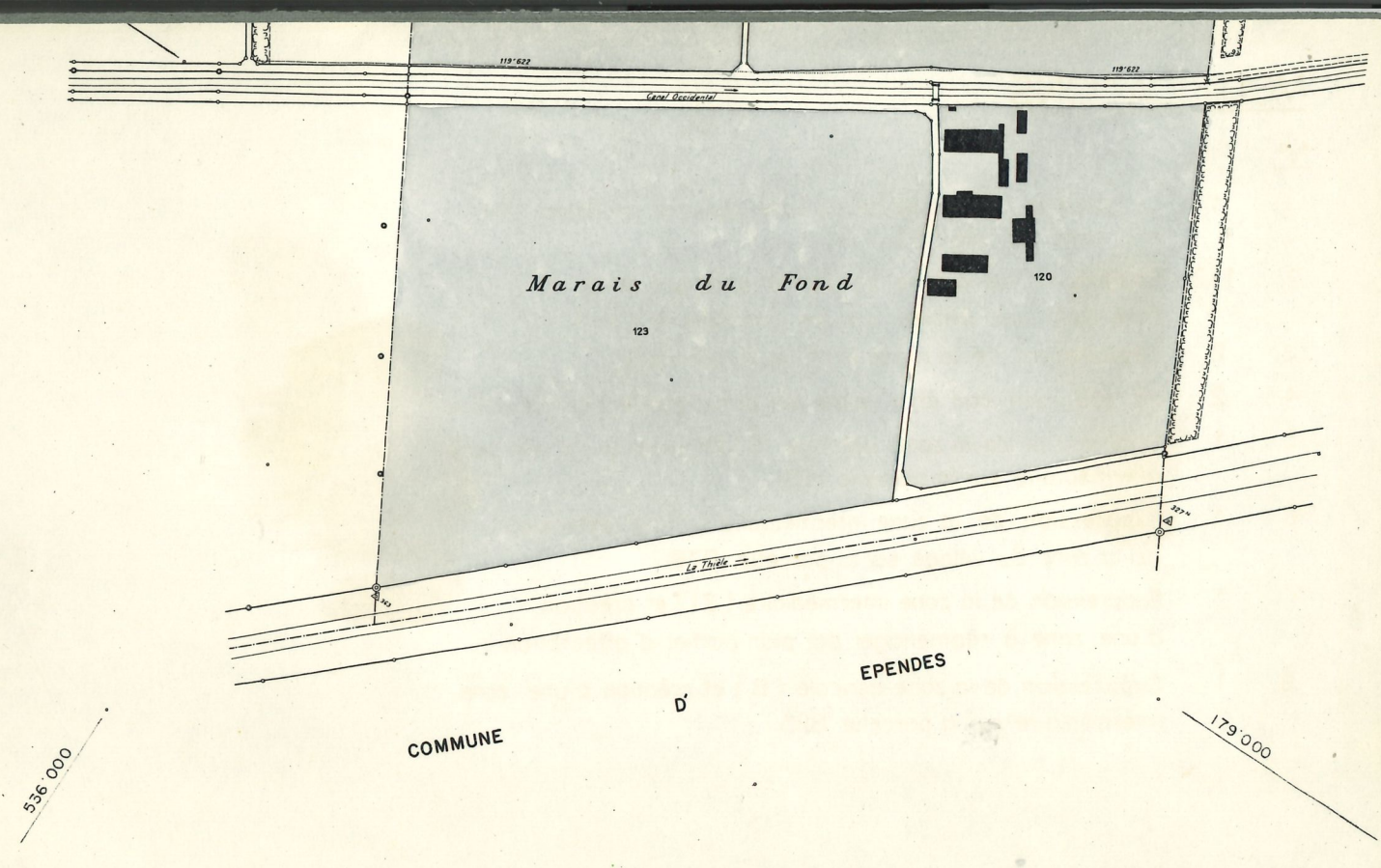
COMMUNE DE SUSCEVAZ





LEGENDE

- LIMITE TERRITORIALE
- PLAN D'EXTENSION CANTONAL N° 126 - CANAL D'ENTREROCHES
- 2 ZONE DU VILLAGE ANCIEN ET DU VILLAGE-PLAN PORTANT N° 2
- ZONE DU VILLAGE
- ZONE FAISANT L'OBJET D'UN PLAN DE QUARTIER OU D'UN PLAN D'EXTENSION PARTIEL LEGALISE
- ZONE DE VILLAS ET DE MAISONS FAMILIALES A
- ZONE DE VILLAS ET DE MAISONS FAMILIALES B
- ZONE INDUSTRIELLE
- ZONE DE CONSTRUCTIONS D'UTILITE PUBLIQUE
- ZI ZONE INTERMEDIAIRE
- ZONE AGRICOLE PROTEGEE (A)
- ZONE AGRICOLE (B)
- AIRE FORESTIERE



## MODIFICATIONS

N° Plan

- ① 1 La parcelle 100 passe de la zone agricole protégée (A) à la zone agricole (B)
- ② 1+2 Suppression de la zone agricole et extension de la zone du village ancien sur les parcelles 4,5 et 7
- ③ 2 Déplacement de la limite extrême du bâtiment
- ④ 2 Le bâtiment doit être teinté en gris ( partie inconstructible )
- ⑤ 1 Suppression de la zone agricole (B) et création d'une zone intermédiaire sur la parcelle 105
- ⑥ 1 Suppression de la zone intermédiaire ( ZI ) et extension de la zone du village sur la parcelle 876
- ⑦ 1 Suppression de la zone intermédiaire ( ZI ) et création d'une zone à réaménager par plan partiel d'affectation
- ⑧ 1 Suppression de la zone agricole ( B ) et création d'une zone intermédiaire sur la parcelle 885

180 000

Dossier  
Fiche: 7845